Image not found or type unknown

Licenciement à l'amiable

Par **Valeolentin13**, le **22/06/2014** à **01:39**

Je suis gérante mandataire pour une grande enseigne de distribution alimentaire.Mon mari et moi travaillons en contrat 70 /30 (car il est en invalidité) et payés à la commission sur le chiffre du magasin.Mon mari sera a la retraite en décembre 2014 mais moi pas encore j'ai 57 ans. Puis je demander a mon employeur un licenciement du fait que mon mari se verra casser son contrat qui est aussi le mien je ne me sens pas la force de continuer seule ni physiquement ni psychologiquement.Pensez vous que mon employeur devrait se montrer concilient et qu'elles indemnités puis je espérer toucher s'il y a rupture de contrat ? Merci de votre réponse très importante pour moi.

Par **P.M.**, le **22/06/2014** à **10:06**

Bonjour,
De toute façon, un licenciement à l'amiable n'existe pas mais il faudrait savoir si vous êtes salariés et ce que prévoit le contra de travail dans ce cas...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés